



PIÈCES AUTOMOBILES - MANS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 15/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4348444	0165285	CDE 1HK6L4SIJ		Zone Expedition : 03			4984632

Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4984632 DU 15/01/2024 **							
MME GUIOT BG-374-XX							
COMMENTAIRE R.A. : MME GUIOT BG-374-XX							
NUMERO DE COMMANDE : 1HK6L4SIJ							
1956515 91H EUROREPAR RELIANCE	1681887880	2,00	4	64,09	18,00	52,55	105,11
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 105,11							
EUROREPAR RELIANCE							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							

Total hors taxe		Montants TVA		Total TTC
PI : 105,11		acquittées sur les débits suivant autorisation de l'Administration		126,13
MO : 0,00	105,11			
DIV : 0,00				

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande

4348444 0165285 4984632

Echéance le : 29/02/2024

15/01/2024 126,13



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition particulière. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'il est de retard de paiement l'acheteur pourra se voir acquiescer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi n° 11-77-1 du 6 août 1977, le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € est appliquée à l'acheteur.